

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être joints à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

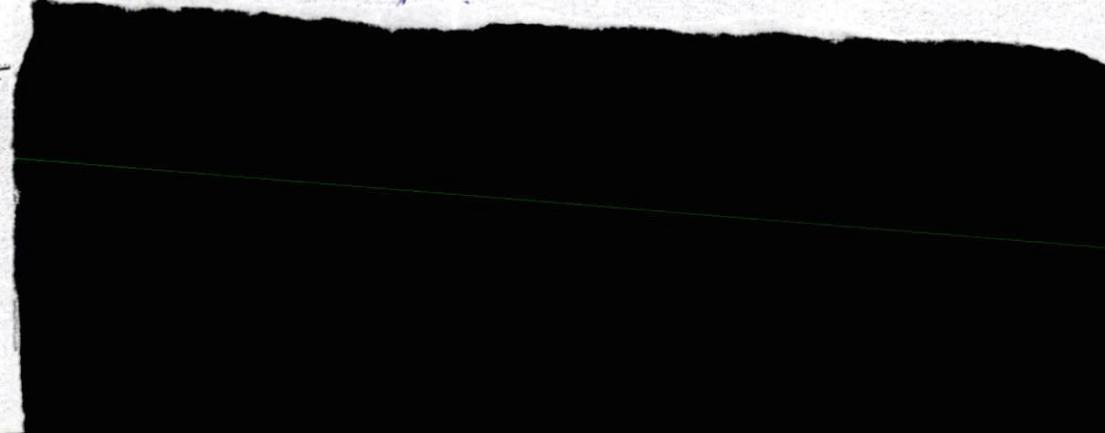
- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-495296

U1675

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 10079	Société :		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : EZZABDI			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 0668766826	Total des frais engagés	Dhs	
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 10/07/2020			
Nom et prénom du malade : EL ASSALI Nenay Age: 13/05/08			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input checked="" type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Le laddie Re-ép			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à :	Le : / /		
"adhérent(e) :			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/07/20	S	G		INP : 11111111 Dr. Kenza SOULAMI Pediatre Néphrologue Pédiatrique 295 Bd. Abdellah Benkouhen - Casablanca NPE : 091031963
10/07/20	S	800,00		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie ISIDÉD Maria WAFAI-Benachid PHARMACIENNE 11, Avenue de l'Indépendance Casablanca	10/07/2020	1469 800 Dhs

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	08/07/2020		1400,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

DEBUT DE L'EXECUTION	MONTANTS DES SOINS
FIN D'EXECUTION	DEBUT D'EXECUTION
OCCIDENTAL DES TRAVAUX	MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES

H	21433582
00000000	00000000
00000000	00000000
00000000	11433583
00000000	
B	

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique, nécessaire à la prothèse

O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES

H	21433582
00000000	00000000
00000000	00000000
00000000	11433583
B	

Dr. Kenza SOULAMI

Pédiatre spécialiste
Néphrologie Pédiatrique
Diplômée de l'Université Libre de Bruxelles
et de l'Université René Descartes de Paris
Ex. médecin spécialiste au service de néphrologie
du CHU Ibn Rochd de Casablanca



الدكتورة كنزة السلمي

طبيبة أطفال أخصائية
أمراض كلية الأطفال والرُّضع
خريجة الجامعة الحرة ببروكسل
جامعة رونى ديكارت بباريس
طبيبة أخصائية سابقاً بمصلحة أمراض الكلية
بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء

Casablanca le: 10/07/2020

El Assali Meryem

Age: 12 ans 1 mois 27 jours , Poids: 51,60 Kg , Taille: 146 cm

1. Un-alfa 0,25 µg

2 capsule(s), au couche, pendant 4 mois

$56,30 \times 2 = 112,60$

2. D-cure 25000 ui

1 ampoule(s), 1 fois par 15 jours, pendant 4 mois

$28,10 \times 2 = 50,20$

3. Fumafer 66 mg

1 comprimé, le matin, à midi et le soir, après les repas, pendant 4 mois

$59,10 \times 4 = 236,40$

4. Tecpril 2,5 mg

1 gélule(s), le matin, pendant 4 mois

$84,80 \times 4 = 339,20$

5. Prezar 50 mg

1 comprimé, le soir, pendant 4 mois

$67,00 \times 4 = 268,00$

6. Zyloric 100mg

1 comprimé, par jour, pendant 4 mois

$21,20 \times 3 = 63,60$

7. Co-trim 200 mg / 40 mg

1 cuillère, au couche, pendant 4 mois



PPV: 84DH80
PER: 03/28
LOT: J783

PPV 21DH20 EXP 02/2023
LOT 90018



CO-TRIM®
Suspension 100 ml
6 118000 030188

PPV 21DH20
EXP 02/2023
LOT 90020 1



295 Bd Abdelmoumen angle allée
de Persée 3^{ème} étage C 23 - Casablanca

Dr. Kenza SOULAMI

الدكتورة كنزة السلمي

Pédiatre spécialiste

Néphrologie Pédiatrique

Diplômée de l'Université Libre de Bruxelles

et de l'Université René Descartes de Paris

Ex. médecin spécialiste au service de néphrologie

du CHU Ibn Rochd de Casablanca



طبيبة أطفال أخصائية

أمراض كلية الأطفال والررمض

خريجة الجامعة الحرة ببروكسل

و جامعة رونى ديكارت بباريس

طبيبة أخصائية سابقا بمصلحة أمراض

بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار البيضاء

Casablanca le.....

INPE : 091031963 8/07/2020

El Assali Meryem

- Urée
- Créatinine
- Acide urique
- Sodium
- Potassium
- Bicarbonates
- Calcium
- Phosphore
- 25 OHD totale
- PTH intacte
- Protides totaux
- NFS
- Ferritine

295 Bd Abdelmoumen angle allée
de Persée 3^{ème} étage C 23 - Casablanca

☎ : 0522862605
☎ : 0808360990
☎ : 0522863308

295 شارع عبد المؤمن زاوية مغربيسي
الطابق الثالث 23 C - الدار البيضاء

FACTURE N° : 20004567

BERRECHID : 08/07/2020
Nom et Prénom : Enfant Meryem EL ASSALI
Prescripteur : Dr. Soulami kenza

Bilan :

NFS B80+ NA B30+ K B30+ CO2 B50+
 CA B30+ PHOS B40+ PT B30+ URE B35+
 CREA B35+ AUR B30+ FERR B250+ PTH B250+
 VITD B300+

Montant Net : 1400,00 Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de:
Mille quatre cents Dirhams et zéro centime

Dr. A HAWAZINE



Dr. Abdellatif Hawazine
Pharmacien Biologiste


INPE 063060990

Dr. Soulami kenza

Date du prélèvement : 08/07/20

Dossier édité le : 09/07/2020

Code Patient : 72929



Enf. EL ASSALI Meryem

Page : 1 / 2

Prélèvement Effectué au Laboratoire

080720 015

HEMATOLOGIE

ABX PENTRA 60

HEMOGRAMME sur Automate ABX Pentra 60 (HORIBA)

		Valeurs de référence	Antécédents
GLOBULES ROUGES	: 4,22	M/ μ l (4.0 à 5.4)	09/03/20 : 4.54
HEMOGLOBINE	: 11,40	g/dL (11.5 à 14.5)	09/03/20 : 11.70
HEMATOCRITE	: 33,60	% (37 à 45)	09/03/20 : 35.40
V.G.M	: 79,62	μ 3 (77 à 91)	09/03/20 : 77.97
T.C.M.H	: 27,01	pg (24 à 30)	09/03/20 : 25.77
C.C.M.H	: 33,93	% (32 à 36)	09/03/20 : 33.05
PLAQUETTES	: 280 000	/mm3 (150 000 à 400 000)	09/03/20 : 262000
GLOBULES BLANCS	: 7 570,00	/mm3 (5 000 à 11 000)	09/03/20 : 8920.00
FORMULE LEUCOCYTAIRE :			
POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES ..	: 38,00	% (1 800 à 8 000)	09/03/20 : 39.00
Soit	: 2 876,60	/mm3	
POLYNUCLEAIRES EOSINOPHILES ..	: 10,000	% (0 à 600)	09/03/20 : 9.000
Soit	: 757,0	/mm3	
POLYNUCLEAIRES BASOPHILES ..	: 0,00	% (0 à 200)	09/03/20 : 0.00
Soit	: 0,0	/mm3	
LYMPHOCYTES	: 46,00	% (1 500 à 6 500)	09/03/20 : 45.00
Soit	: 3 482,2	/mm3	
MONOCYTES	: 6,00	% (0 à 800)	09/03/20 : 7.00
Soit	: 454,2	/mm3	
TOTAL.....	: 100,00	%	

BIOCHIMIE SANGUINE

KONELAB 20i

		Valeurs de référence	Antécédents
SODIUM	: 143,00	mmol/l (133 à 148)	
POTASSIUM	: 6,30	mmol/l (3.5 à 5.00)	09/03/20 : 6.20
RESERVE ALCALINE.....	: 26,00	mmol/l (22 à 29)	09/03/20 : 31.70
CALCIUM	: 93,30	mg/l (86 à 103)	09/03/20 : 92.90
ou	: 2,33	mmol/l (2,20 à 2,55)	
PHOSPHORE	: 61,00	mg/l (27 à 45)	09/03/20 : 53.00
ou	: 1,83	mmol/l (0,87 à 1,45)	
PROTIDES	: 65	g/l (64 à 83)	09/03/20 : 61
UREE	: 0,50	g/l (0,13 à 0,43)	09/03/20 : 0.51
ou	: 8,30	mmol/l (1,70 à 7,60)	



INPE 063060990

Dr. Soulami kenza

Date du prélèvement : 08/07/20

Dossier édité le : 09/07/2020

Code Patient : 72929



Enf. EL ASSALI Meryem

Page : 2 / 2

Prélèvement Effectué au Laboratoire

080720 015

CREATININE	: 11,00	mg/l	(5,7 à 8,7)	09/03/20 : 9.00
Méthode Enzymatique		ou $\mu\text{mol/l}$: 96,80 (44 à 106)	
ACIDE URIQUE	: 40,40	mg/l	(26 à 60)	09/03/20 : 40.90
	ou	$\mu\text{mol/l}$: 240,48 (210 à 420)	

ENDOCRINOLOGIE

		Valeurs de référence	Antécédents
FERRITINE	: 220.72 ng/ml	13 à 232	09/03/2020
Par Chimiluminescence sur Architect abbott			
PTH (PARATHORMONE INTACTE)	: 352,50 pg/ml	(15 à 65)	09/03/20 : 80.00
Technique Chemiluminescence			

VITAMINES

MAGLUMI 2000	Valeurs de référence	Antécédents

VITAMINES D2/D3 (25 Hydroxy-vitamine D)

Résultat	: 25,80 ng/ml	09/03/20 : 47.90
Soit :	64,50 nmol/l	

Interprétation :

Carence	: < à 10	ng/ml
Insuffisant	: 10 - 29	ng/ml
Normal	: 30 - 100	ng/ml
Toxicité	: > à 100	ng/ml

LABORATOIRE CENTRALE ERRAZI
Ecole de Recherche
Dr Abdessamad HAWAZINE
Pharmacien Biologiste



INPE 063060990